Informations de base

1998/0180(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "préserver l'écosystème" **Subject** 3.50.02.01 Programme-cadre CE, UE 3.70.01 Protection des ressources naturelles: faune, flore, vie sauvage, paysage; biodiversité	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	ESTEVAN BOLEA María Teresa (PPE)	28/04/1998

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GHILARDOTTI Fiorella (PSE)	01/09/1998
RELA Relations économiques extérieures	PLOOIJ-VAN GORSEL Elly (ELDR)	23/07/1998
DEVE Développement et coopération	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
PECH Pêche	LANGENHAGEN Brigitte (PPE)	25/06/1998

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	2158	1999-01-25
Recherche	2123	1998-10-13
Recherche	2154	1998-12-22

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
10/06/1998	Publication de la proposition législative	COM(1998)0305	Résumé
15/07/1998	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/10/1998	Débat au Conseil		
26/11/1998	Vote en commission		Résumé
26/11/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0454/1998	
14/12/1998	Débat en plénière		
25/01/1999	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/01/1999	Fin de la procédure au Parlement		
12/03/1999	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1998/0180(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 130I-p4
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ENER/4/10322

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0454/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0004	26/11/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0728/1998 JO C 098 09.04.1999, p. 0025-0095	15/12/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1998)0305	10/06/1998	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
	Comité économique et social: avis,	CES1140/1998		

EESC	rapport	JO C 407 28.12.1998, p. 0123	10/09/1998	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Décision 1999/0170 JO L 064 12.03.1999, p. 0058	Résumé

Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "préserver l'écosystème"

1998/0180(CNS) - 10/06/1998 - Document de base législatif

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration (1998-2002) dans le domaine "Préserver l'écosystème". CONTENU: en vue de la mise en oeuvre du cinquième programme-cadre de RDT, la Commission propose d'arrêter un programme spécifique relatif au thème "Préserver l'écosystème" pour la période 1998-2002. Le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 2320 millions d'écus (440 millions d'écus pour la période 1998-1999; 1880 millions d'écus pour la période 2000-2002). Le programme proposé est articulé autour: a) de six actions clés: - gestion durable et qualité de l'eau; - changements planétaires, climat et biodiversité; - gestion durable des écosystèmes marins; - la ville de demain et le patrimoine culturel; - une énergie plus propre, y compris les sources d'énergie renouvelables; - une énergie économique et efficace pour une Europe concurrentielle; b) d'activités de recherche et de développement technologique à caractère générique: - lutte contre les risques naturels et technologiques majeurs; - technologies d'observation de la terre par satellite; - aspects socio-économiques des changements environnementaux dans la perspective du développement durable; - étude des aspects socio-économiques de l'énergie (incidences sur l'économie et l'emploi); c) de mesures de soutien aux infrastructures de recherche (installations de recherche sur le climat et le changement planétaire, installations de recherche marine, installations de recherche sur les risques naturels).

Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "préserver l'écosystème"

1998/0180(CNS) - 25/01/1999 - Acte final

OBJECTIF: arrêter un programme spécifique de recherche, de développement technologique et de démonstration dans le domaine "Energie, environnement et développement durable" (1998-2002). MESURE DE LA COMMUNAUTE: décision 1999/170/CE du Conseil. CONTENU: conformément au 5ème programme-cadre de RDT, le montant estimé nécessaire pour l'exécution du programme spécifique s'élève à 2 125 millions d'euros (446 millions d'euros pour la période 1998-1999 et 1 679 millions d'euros pour la période 2000-2002). Répartition indicative (en millions d'euros): a) actions clés: - gestion durable et qualité de l'eau: 254 - changements planétaires, climat et biodiversité: 301 - gestion durable des écosystèmes marins: 170 - la ville de demain et le patrimoine culturel: 170 - une énergie plus propre, y compris les sources d'énergie renouvelables: 479 - une énergie économique et efficace pour une Europe concurrentielle: 547 b) activités de recherche et de développement technologique à caractère générique: 119 (environnement) et 16 (énergie); c) soutien aux infrastructures de recherche: 69.

Recherche RDT, 5ème programme-cadre CE 1998-2002: programme spécifique "préserver l'écosystème"

1998/0180(CNS) - 15/12/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Dans la foulée de l'accord de conciliation sur le 5ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration pour la période 1998-2002, le Parlement européen a adopté le rapport de Mme M-T ESTEVAN BOLEAN (PPE, E) sur le programme spécifique de RDT dans le domaine "Préserver l'écosystème". Le Parlement a fait sienne une proposition de la Commission concernant la répartition des montants sur deux périodes: un montant pour la période 1998-1999 (223 millions d'écus pour l'environnement et le développement durable et 223 millions d'écus pour l'énergie), un autre pour la période 2000-2002 (860 millions d'écus pour l'environnement et le développement durable et 819 millions d'écus pour

l'énergie), soit un total de 2 125 millions d'écus dont 1 083 millions pour l'environnement et le développement durable et 1 042 millions pour l'énergie. Le Parlement a particulièrement insisté sur la nécessité de faciliter la participation des PME et de tenir compte de la politique communautaire d'égalité des chances lors de l'application du programme.